

ELECTIONS MUNICIPALES

FEUILLE DE DEPOUILLEMENT

N° D'ORDRE	LISTES DE CANDIDATS	10 - 50	60 - 100	110 - 150	160 - 200	210 - 250	TOTAL
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

CERTIFIE PAR LES QUATRE SCRUTATEURS SOUSSIGNES

Bulletins dépouillés (1) :(1) Ces deux chiffres doivent être égaux

Bulletins blancs et nuls (2) :.....)

Bulletins valables :.....)

(2) Ces bulletins doivent être paraphés par les scrutateurs et annexés à la présente feuille
 Le motif d'annulation doit être indiqué très exactement sur chaque bulletin